

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2015 à 18H30
Compte rendu de séance

Secrétaire de séance : Françoise ROBIN

Délibération 2015-57 : Subventions d'investissement à l'entreprise Orange pour les études d'effacement de réseaux rue du Moulin du Roy, allée des cyprès et rue de Kervoastellou

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2015-33 en date du 10 juillet 2015, le conseil municipal l'a autorisé à signer les conventions relatives à l'enfouissement des réseaux téléphoniques rue du Moulin du Roy, allée des cyprès et rue de Kervoastellou .

Dans le cadre de ces conventions, la commune s'est engagée à prendre en charge une partie des frais d'études et des frais de câblage. Cette participation constitue une subvention d'investissement versée à des personnes privées (compte 2042 de la section d'investissement) et doit par conséquent faire l'objet d'une délibération spécifique et être amortie sur une durée maximum de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser à l'entreprise ORANGE une subvention d'investissement de 434.87€ pour l'enfouissement des réseaux de la rue de Kervosatellou et de 966.70€ pour l'enfouissement de la rue du Moulin du Roy et de l'allée des cyprès
- **DECIDE** d'amortir lesdites subventions sur une durée de 5 ans.

Délibération 2015-58 : Décision modificative n°2 du budget principal

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative n°2 afin de tenir compte :

- des subventions d'investissement versées à Orange
- des travaux d'investissement réalisés en régie par les services techniques.
- de la signature de la convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » pour le projet d'extension de l'école (subvention de 60900€ permettant de diminuer le montant de l'emprunt)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante:

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES REELLES (011)	8 200,00 €		RECETTES REELLES	0,00 €
art 60633 (011)	3 050,00 €			0,00 €
art 61521(011)	5 150,00 €			
DEPENSES D'ORDRE	4 800,00 €		RECETTE D'ORDRE	13 000,00 €

virement à la Section d'Investissement (023)	4 800,00 €		art 722-042	13 000,00 €
TOTAL	13 000,00 €		TOTAL	13 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES RELLES	-8 200,00 €		RECETTES REELLES	0,00 €
article 2042 (subventions investissement)	1 500,00 €		article 1321 (subvention)	60 900,00 €
art 2313-opération 18 (nouvelle mairie)	-1 500,00 €		article 1641 (emprunt)	-60 900,00 €
art 2315- opération 23 (VOIRIE)	-1 500,00 €			
art 2315-opération 26 (Aire multisports)	- 6 700,00 €			
DEPENSES D'ORDRE (040)	13 000,00 €		RECETTE D'ORDRE	4 800,00 €
2315-opération 23	2300.00€		virement de la SF (021)	4 800,00 €
2315-opération 26	10 700.00€			
TOTAL	4 800,00 €		TOTAL	4 800,00 €

Délibération 2015-59 : Décision modificative n°1 du budget annexe eau

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2015-39 en date du 10 juillet 2015, le conseil municipal a approuvé la création d'un assainissement collectif pour un montant estimé à 104 000€ ht (hors mission de maîtrise d'œuvre). Monsieur le Maire propose d'inscrire par décision modificative les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, soit 110 000€ comprenant le montant estimé des travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Il convient également d'inscrire en section d'investissement les subventions obtenues pour l'inventaire et la numérisation des réseaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe eau:

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2315	110 000,00 €	131	4360.00€
		1641	105 640,00 €
TOTAL	110 000,00 €	TOTAL	110 000,00 €

Délibération 2015-60 : Subvention exceptionnelle Danserien Bro Kerglov

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'association Danserien Bro Kerglov, suite à l'organisation d'un fest-noz pour les 10 ans du Bonnet Rouge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle à l'association Danserien Bro Kerglov d'un montant de 740€

Délibération 2015-61 : Modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques (SIECE) a délibéré le 06 octobre dernier pour adopter les modifications statutaires suivantes :

Article 7 : Il convient de rajouter :

Paragraphe 4 - URBANISME (Application du droit des sols (ADS) et planification) ET TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Le syndicat réalisera également l'AMO pour les communes adhérentes et EPCI qui le demanderont.

Elle concernera,

> d'une part

Pour la mission « urbanisme » :

. pour l'ADS : l'instruction des autorisations d'urbanisme et un rôle de conseil/expertise

. pour la planification : l'assistance/conseil des maires dans les procédures d'élaboration et de modification des documents d'urbanisme

d'autre part les travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux.

Article 8 –Budget

Les ressources du syndicat sont constituées par les financements suivants :

-La contribution des communes de moins de 2000 habitants, adhérentes au SIECE, sera versée par le SDEF collecteur de la TCCFE. Cette contribution sera égale à 20% de la TCCFE ceci jusqu'au terme de la convention liant le SIECE et le SDEF. Ce point devra être revu à l'échéance de cette dernière si celle-ci n'est pas reconduite.

-Les communes adhérentes de plus de 2000 habitants, percevant directement la TCCFE, verseront leur contribution au SIECE à hauteur de 20% de la TCCFE encaissée.

-L'ensemble des contributions ci-dessus désignées seront versées dans un délai maximum de 15 jours après perception par les collecteurs.

Article 9 –

Chaque commune adhérente au Syndicat participe, en cas d'insuffisance de ressources propres, aux dépenses du syndicat à hauteur de leur population respective pour moitié tel qu'il apparaît au dernier recensement (art. D. 2151-1 du CGCT), et du potentiel fiscal pour l'autre moitié. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications statutaires du SIECE présentées ci-dessus

Délibération 2015-62 : Adhésion de la communauté de communes des Monts d'Arrée au Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes des Monts d'Arrée a demandé à adhérer au le Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques (SIECE), lui permettant ainsi de bénéficier de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du SIECE pour :

- l'assistance administrative à la préparation des concours et marchés

- l'assistance technique pour les voiries et réseaux divers (VRD)
- le suivi et la liquidation des dépenses.

Les prestations seront facturées au même tarif horaire que celles facturées aux communes déjà adhérentes.

Le SIECE a accepté la demande d'adhésion lors de son Assemblée Générale du 15 septembre 2015. Chaque commune adhérente doit également délibérer sur la demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Monts d'Arrée au SIECE.

Délibération 2015-63 : admissions en non-valeurs Budget principal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le montant des créances pouvant être admises en non-valeurs :

- 170€ pour le budget Commune correspondant à une redevance d'occupation du domaine public de 2007
- 499.85 € TTC pour le service d'eau correspondant à des tiers non identifiables ou des créances minimales ou insaisissables pour des factures émises entre 2010 et 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité d'admettre en non valeurs les créances présentées ci-dessus.

Compte rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation

-Signature d'un devis établi par la société EFFIDIS pour l'acquisition de 10 nouvelles tables pour la salle associative pour un montant de 942.48€ ht

Informations diverses

- Dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation de l'école publique Anjela Duval, un permis modificatif devrait prochainement être déposé afin de tenir compte notamment de la suppression d'un dégagement le long de la bibliothèque.
- forum pour le projet Hanter Kant (dont l'objectif est de couvrir 25% des besoins énergétiques de Poher Communauté par des énergies renouvelables) le samedi 28 novembre de 9h30 à 16h00. Les personnes souhaitant y participer peuvent s'inscrire en mairie.
- Forum en vue de l'établissement du Plan Local de l'Habitat le vendredi 27 novembre de 9h à 13h00
- Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015
- Voeux du Maire le vendredi 08 janvier 2016 à 18h30 (les invitations seront à distribuer entre le 17 et le 23/12)
- Prochain conseil le vendredi 04 décembre, suivi du repas chez Martine